VILLE DE Louviers en Normandie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : 25-158 Rapport d'orientations budgétaires pour 2026

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 14 NOV. 2025
Par affichage, le 14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le 14 NOV. 2025

Le Maire,

VILLE DE LOUVIERS

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-158-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

N°25-158
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 (ROB)

RAPPORT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil rapport d'orientation budgétaire relatif au Budget primitif de la Ville de Louviers pour l'année 2026 (ROB).

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 107,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de la commune, ainsi que sur les autres éléments prévus par les textes susvisés ;

Considérant que Monsieur le Maire a présenté, dans ce cadre, les éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant à l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Considérant les échanges et les débats qui ont suivi cette présentation ;

Considérant enfin que, conformément à la réglementation en vigueur, le rapport, une fois examiné et adopté par l'assemblée délibérante, sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Ville dans un délai de quinze jours, et transmis au contrôle de légalité. Le public sera informé de cette mise à disposition par tout moyen approprié ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-158-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

PREND ACTE du rapport ci joint d'orientations budgétaires relatif au Budget Primitif présenté pour l'année 2026 et des débats intervenus ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Le Conseil municipal prend acte

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

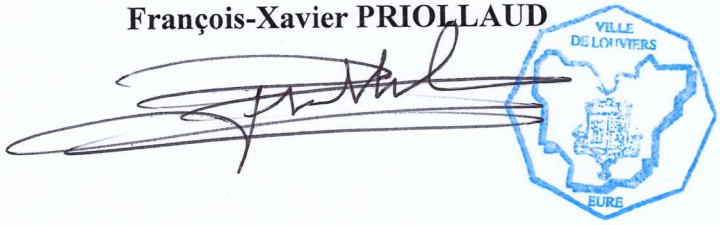

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-158-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025